

N° 357
—
SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 1995.

PROPOSITION DE LOI

*relative au statut de la Banque de France et à sa mission en matière
de politique monétaire.*

PRÉSENTÉE

Par M. Paul LORIDANT,

Sénateur.

(Renvoyée à la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Banques et établissements financiers. – Banque de France - Politique monétaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, modifiée par la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 portant diverses dispositions relatives à la Banque de France, à l'assurance, au crédit et aux marchés financiers a accordé à l'institut d'émission national son indépendance en matière de politique monétaire vis-à-vis du Gouvernement, en conformité avec les dispositions contenues dans le Traité de Maastricht.

C'est ainsi que l'article premier de cette loi dispose notamment que : « La Banque de France définit et met en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix... »

Or, la seule référence à la stabilité des prix, dans la rédaction initiale, précipitée et voulue par le gouvernement d'alors, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes auxquels cette proposition de loi entend porter remède. En effet, la stabilité des prix n'est en aucun cas une fin en soi. Elle n'est qu'une des manifestations du rôle fondamental d'une banque centrale, à savoir la défense de la monnaie dans la perspective d'un objectif économique et social plus vaste encore.

En premier lieu, la Banque de France ne dispose pas de réels moyens de contrôler réglementairement la stabilité des prix puisque la plupart des instruments actuellement disponibles pour exercer ce contrôle relève du pouvoir exécutif et donc du Gouvernement. Or, faut-il le rappeler, le Conseil de la politique monétaire ne peut ni solliciter, ni accepter d'instructions du Gouvernement au terme de la loi. Par ailleurs, certains produits peuvent varier dans leurs prix en fonction de paramètres externes difficilement contrôlables. Qu'il s'agisse, par exemple, de l'effet du progrès technologique ou de la fluctuation des cours du pétrole, le Conseil de la politique monétaire ne peut pas assurer la stabilité des prix. Il en va de même pour un certain nombre de facteurs aléatoires et néanmoins peu négligeables comme la psychologie et la sociologie d'un peuple. A ce stade, la Banque de France n'est qu'un acteur parmi d'autres de la lutte pour la stabilité des prix. A vouloir axer son objectif sur les seuls effets sans prendre en consi-

dération leurs causes, elle finit par entrer en contradiction avec la politique du Gouvernement et l'intérêt général du pays.

Car, en second lieu, la stabilité des prix ne peut pas être l'objectif de la politique monétaire française compte tenu de la spécificité du pacte républicain national, même s'il se trouve encore des économistes monétaristes pour affirmer qu'en jouant sur l'évolution de la masse monétaire, on arrive à figer le rythme de la hausse des prix sans exercer d'effets sur la production et l'emploi, autrement que de manière temporaire.

Or, il est un fait on ne peut plus évident que la politique monétaire menée ces dix dernières années, celle de la désinflation compétitive et du franc fort, a gravement pesé sur les évolutions de la production et de l'emploi. Lorsque l'offre de monnaie ne suit pas la demande de monnaie, la production est étranglée et le taux de chômage bondit. La politique monétaire poursuit donc d'autres buts que la seule stabilité des prix, afin de participer plus globalement à la relance des moyens de production dans le but de satisfaire, à l'échelle d'une nation, le bien-être social des citoyens et leur prospérité.

La stabilité des prix est une action beaucoup trop partielle. Ne viser que la stabilité des prix revient à réduire notre économie à une fonction strictement régulatrice des tensions nées sur le marché monétaire international, en institutionnalisant le pouvoir de l'argent au-dessus de tous les autres. C'est se contenter, *a minima*, de l'anarchique spéculation planétaire autour des taux de change et des concurrences déloyales sans plus se soucier de ce qu'elles provoquent comme désastres sociaux : disparition de pans entiers de notre industrie, licenciements massifs, chômage, et finalement exclusion dont on sait trop combien elle nourrit le réflexe nationaliste, gravissime pour l'équilibre de notre démocratie.

C'est précisément cette vision réductrice d'une politique monétaire limitée à la seule stabilité des prix, sans autres objectifs à long terme, qui a conduit la Grande-Bretagne vers la plus grave récession économique et sociale qu'ait connue ce pays depuis des lustres. A moindre échelle, l'Allemagne n'est pas loin de suivre ces derniers temps la même voie que le Royaume-Uni, sous la pression de son patronat et de sa banque centrale, la Bundesbank. De fait, et compte tenu du couple européen particulier que la France forme avec lui, notre voisin d'outre-Rhin nous a entraîné dans cette spirale infernale de la déflation où faible croissance économique se conjugue avec inflation maîtrisée et, ... cohésion sociale éclatée. L'expérience vécue ces quinze dernières années nous démontre combien il est illusoire de penser que le seul respect de la stabilité des prix favoriserait la relance d'une « croissance saine et robuste, créatrice d'emplois durables, but légitime et ultime de toute politique économique », comme l'affirmai

l'honorable gouverneur de la Banque de France lors d'une récente intervention à la réunion annuelle de l'Association pour l'union monétaire de l'Europe.

S'il est vrai que, parmi les « fondamentaux » de l'économie française, le taux d'inflation apparaît comme un élément susceptible de participer à une relance de la croissance, il est tout aussi vrai que les marchés financiers sont de plus en plus attentifs à bien d'autres paramètres au nombre desquels figure de plus en plus l'état de paix sociale d'un pays. Ces paramètres sont, à terme, bien plus déterminants que le taux d'inflation. Or, le taux de chômage, considéré par les économistes libéraux comme une variable d'ajustement, a atteint le seuil de l'intolérable. Le taux d'investissement des entreprises, inférieur à celui de l'Allemagne, est au plus bas, plafonnant à 15,3 % en 1994 contre 20 % en 1990. Le commerce extérieur, s'il bénéficie d'une embellie, reste largement handicapé par la disparité des taux de change compte tenu des politiques de dévaluation compétitive du dollar, de la livre, de la lire, de la peseta et même de la couronne suédoise. Les taux d'intérêt réels, quant à eux, demeurent trop élevés, ce qui n'est pas pour favoriser la relance de l'investissement et celle de la consommation. Certes, une monnaie rendue forte par des taux d'intérêt élevés attire les placements. Elle permet de drainer des capitaux, mais sa valeur est artificielle si elle asphyxie l'économie et handicape les entreprises. Enfin, la récession creuse gravement les déficits budgétaires et sociaux ; du coup, la dette publique s'en trouve dangereusement accrue pouvant faire craindre une reprise de l'inflation.

Les thuriféraires de l'économie libérale placent le marché au cœur de l'activité humaine, reléguant ainsi à l'arrière-plan les besoins essentiels des hommes. Le marché et rien que le marché. Ils ont réussi à inscrire leur doctrine au centre même du Traité de Maastricht, tournant ainsi radicalement le dos à ce qui, depuis deux siècles, avait fait la spécificité française : le contrat social, socle fondamental de la cohésion nationale, pilier de l'identité républicaine. L'érection de la stabilité des prix en vertu universelle et le dogme du franc fort, conçus et vécus comme une fin en soi, sont en grande partie responsables de la débâcle économique et sociale à laquelle nous assistons parce que précisément ils ne s'inscrivent pas comme devant être au service des hommes, pour la couverture de leurs besoins essentiels. Alors que l'homme devrait être placé au cœur de l'économie, celle-ci étant faite pour le servir, il n'en est plus que l'instrument docile, taillable et corvéable au gré des aléas conjoncturels du grand « Monopoly » international.

C'est pourtant dans cet état d'esprit que fut rédigé le premier alinéa de l'article premier de la loi relative au statut de la Banque de France par ces mêmes laudateurs du libéralisme à tout va. En faisant

de la stabilité des prix une fin en soi, alors qu'elle n'est qu'un instrument de régulation, ils ont précipité le pays dans le chaos. Ils ont volontairement oublié que la dernière destination de l'activité économique était le bien-être social des hommes, de tous les hommes et non de quelques-uns, et que c'était dans ce sens qu'il fallait œuvrer. Ce faisant, ils ont conduit la République au bord de l'explosion.

Il devient donc extrêmement urgent, compte tenu de l'échec patent que représente toute volonté politique de restreindre l'économie aux seules lois libérales du marché, de redonner un sens prospectif à la politique monétaire de notre pays. Il s'agit d'une priorité absolue, destinée à réduire ce que les temps modernes appellent la fracture sociale, vocables édulcorés pour signifier la franche coupure entre le bonheur des uns et la misère des autres.

La politique monétaire vise d'abord à garder sa fonction à la monnaie, celle d'être un instrument de paiement indéterminé, général et immédiat. Pour cela, elle doit demeurer stable. Ensuite, la politique monétaire vise à fournir à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la croissance économique, car il ne faut pas qu'une insuffisance de monnaie gêne les transactions et entrave l'expansion.

Enfin, et l'essentiel est là, une politique monétaire ne peut se concevoir sans que l'on ait préalablement établi, dans le respect de l'esprit des lois fondamentales de la République, l'objectif qu'on lui assigne en dernière instance, c'est à dire le bien-être social et la prospérité des citoyens.

Le but de cette proposition de loi est donc de resituer la politique monétaire dans une perspective qui donne un sens à cet instrument en le mettant au service des intérêts de la République. Aujourd'hui, ceux-ci nous commandent impérativement de renouer avec le pacte social qui passe par le plein emploi, et que nous n'aurions jamais dû abandonner. La stabilité de la monnaie ne doit pas exclure une certaine oscillation du taux d'inflation, hors des chemins étroits de l'orthodoxie monétaire, car la stabilité du corps social, la justice et la solidarité doivent l'emporter par dessus tout.

Tels sont les motifs de cette proposition de loi que nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

A la fin de la première phrase du premier alinéa de l'article premier de la loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, modifiée par la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 portant diverses dispositions relatives à la Banque de France, à l'assurance, au crédit et aux marchés financiers, les mots : « des prix » sont remplacés par les mots : « de la monnaie dans la perspective du retour au plein emploi des facteurs de production, du bien-être social et de la prospérité de tous les citoyens ».